



BAREME D'HONORAIRES

Applicable au 01/01/2023

IMMOBILIER D'HABITATION

Appartements, maisons, terrains, parkings, caves, garages, box, stationnements privatifs à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA.

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA applicable au lieu de situation de bien mis en vente.

A. Mandat de vente

Honoraires charge vendeurs

Prix de vente	Honoraires	Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 19 999€	3000€ TTC	De 320 000€ à 349 999€	12 500€ TTC
De 20 000€ à 39 999€	4000€ TTC	De 350 000€ à 379 999€	13 000€ TTC
De 40 000€ à 59 999€	5000€ TTC	De 380 000€ à 409 999€	14 000€ TTC
De 60 000€ à 79 999€	6500€ TTC	De 410 000€ à 439 999€	15 000€ TTC
De 80 000€ à 99 999€	7000€ TTC	De 440 000€ à 469 999€	16 000€ TTC
De 100 000€ à 119 999€	7500€ TTC	De 470 000€ à 499 999€	17 000€ TTC
De 120 000€ à 139 999€	8000€ TTC	De 500 000€ à 549 999€	18 000€ TTC
De 140 000€ à 159 999€	8500€ TTC	De 550 000€ à 599 999€	19 000€ TTC
De 160 000€ à 179 999€	9000€ TTC	De 600 000€ à 649 999€	20 000€ TTC
De 180 000€ à 199 999€	9500€ TTC	De 650 000€ à 699 999€	21 000€ TTC
De 200 000€ à 229 999€	10 000€ TTC	De 700 000€ à 899 999€	22 000€ TTC
De 230 000€ à 259 999€	10 500€ TTC	De 900 000€ à 1 199 999€	26 000€ TTC
De 260 000€ à 289 999€	11 000€ TTC	De 1 200 000€ à 1 499 999€	30 000€ TTC
De 290 000€ à 319 999€	12 000€ TTC	A partir de 1 500 000€	3% TTC

Le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par IMMOLOR en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

B. Mandat de recherche

Honoraires charges acquéreurs. Le barème est identique au barème pratiqué pour le mandat de vente.

C. Mandat de location

Honoraires partagés entre locataire(s) et bailleur(s) : **10% du loyer annuel hors charges.**

Prestations incluses aux honoraires à charge bailleur(s) : constitution du dossier de commercialisation, conseils, promotion du bien, recherche de locataires, organisation et réalisation de visites, négociation, constitution du dossier de location.

Prestations incluses aux honoraires à charge locataire(s) : visite du logement, conseils, négociation, constitution du dossier de location.

IMMOLOR SARL – 75, GRAND RUE – L-9051 ETTTELBRÜCK

LU 2245 9750 – RCS B 137 326

☎ : 26 81 31 31 - ✉ ettelbruck@are.lu

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FRANÇAIS : FR30893683995

Carte n° CPI 7501 2021 000 000 819

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle N°10896493504 auprès de AXA France IARD dont le siège social est situé
313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex.



Règles de répartition des honoraires entre locataire(s) et bailleur(s) :

- la part des honoraires à la charge du locataire est, maximum, de 50%,
- le montant des honoraires à la charge du locataire est, au maximum, celui indiqué dans le tableau ci-dessous,
- le montant des honoraires à la charge bailleur(s) est la somme restante,

Zone*	Zone très tendue	Zone tendue	Reste du territoire
Montant maximum en TTC**	10,80€/m ²	9€/m ²	7,20€/m ²

*Définie par décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014

** Les montants indiqués correspondent aux plafonds légaux déduction faite de 10% du montant légal au titre de la non-rédaction du bail de location par IMMOLOR.

IMMOBILIER COMMERCIAL

Murs commerciaux, locaux professionnels, locaux commerciaux, fonds de commerce, droits au bail
 Nos tarifs sont rédigés en Hors Taxes, taux de TVA applicable au lieu de situation de bien mis en vente.

A. Mandat commerce, cession de fonds de commerce, cession de droit au bail, vente de murs commerciaux

Honoraires charge acquéreur(s)

Prix de vente HT	Honoraires HT*	Honoraires TTC (France métropolitaine)
De 1 à 50 000€	Montant forfaitaire de 5000€	Montant forfaitaire de 6000€
De 50 001 à 200 000€	10%	12%
De 200 001 à 300 000€	9%	10,80%
De 300 001 à 600 000€	8%	9,60%
Au-delà de 600 000€	7%	8,40%

*En sus, TVA applicable au taux en vigueur du lieu de situation de l'immeuble, taux de 20% en France métropolitaine

B. Mandat de location – Locaux professionnels ou bureau professions libérales

Honoraires charge preneur

Honoraires agence HT fixés à : **10% du loyer HT annuel hors charges**

En sus TVA applicable au taux en vigueur.

C. Mandat de location – Locaux commerciaux nus en vue de l'exploitation d'un fonds de commerce, industriel ou artisanal

Honoraires charge preneur

Honoraires agence HT fixés à : **10% du loyer HT annuel hors charges**

En sus TVA applicable au taux en vigueur.

Conditions générales IMMOBILIER HABITATION : nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA applicable au lieu de situation du bien mis en vente ou location. En cas de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur immobilier dans le cadre de biens neufs en cas de VEFA...), le barème applicable reste celui du professionnel titulaire du mandat initial. IMMOLOR n'est habilité à rédiger ni facturer un avant-contrat, compromis de vente, bail de location, état des lieux. IMMOLOR n'est pas habilité à réaliser une activité de gestion locative ni à la facturer. Nos honoraires sont dues, s'agissant de la vente immobilière provenant d'un mandat de vente ou de recherche qu'une fois la vente définitivement conclue et l'acte authentique acté. Ils sont dus lorsqu'ils proviennent également d'un mandat de location d'habitation le jour de la signature du bail de location. Les honoraires sont versés à IMMOLOR directement par le donneur d'ordre ou le mandant prévu au contrat ou sur l'avant-contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

IMMOLOR SARL – 75, GRAND RUE – L-9051 ETTTELBRÜCK

LU 2245 9750 – RCS B 137 326

☎ : 26 81 31 31 - ✉ ettelbruck@are.lu

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FRANÇAIS : FR30893683995

Carte n° CPI 7501 2021 000 000 819

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle N°10896493504 auprès de AXA France IARD dont le siège social est situé
 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex.